Centre Aquatique - Cœur d'O

Boulevard de la République à BRESSUIRE

27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex

05 49 74 49 06

centresaquatiques@agglo2b.fr

CENTRES AQUATIQUES
agglo
BOCAGE BRESSUIRAIS

Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours POSS

Janvier 2023

En référence à l'arrêté du 16 juin 1998
relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours
dans les établissements de natation et d'activité aquatiques d'accès payant.
J.O. du 1er août 1998
Code du sport : Article A.322-12 à A.322-17, Article D.322-16 Annexe III-10

PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

Directeur :

Maxence LEFEBVRE

maxence.lefebvre@agglo2b.fr

Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) :

697 usagers aux bassins

Table des matières

1/ Installation-Equipement-Matériel 4

Description des Installations 4

Identification du matériel de secours 7

Identification des moyens d'alerte 8

2/ Fonctionnement général de l'établissement 9

Périodes et horaires d'ouvertures 9

Fréquentation 10

3/ Organisation de la surveillance partie bassins 11

Personnels de surveillance 11

Autres personnels 11

Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2) 11

Dispositifs de surveillance aquatique 13

Mesures de prévention primaire 14

4/ Organisation interne des secours 16

Démarche de base 16

Processus d'intervention (annexe 6) / cas particulier (annexe 6 bis) 16

Accident à caractère spécifique 16

5/ Diffusion et évolution du document 17

Diffusion 18

Evolution 18

6/ Annexes 19

1/ Installation-Equipement-Matériel

Description des Installations

Rez-de-chaussée :

Partie intérieure

Espace Aquatique :

BASSINS INTERIEURS	Larg. & Long	Surface (m^2)	Prof. Mini	Prof. Maxi	Volume (m^3)
SPORTIF	12,5 m x 25 m	312.5	1,80 m	2,20 m	650
APPRENTISSAGE	10 m x 8 m	80	0,50 m	0,90 m	70
TOBOGGAN hydrofrein	55 m				1.5
BALNEO	Forme libre 20 m x 14 m	280	1,10 m	1,25 m	280
PATAUGEOIRE	Forme libre 9 m x 11,5 m	103	0,10 m	0,30 m	20

On retrouve, autour du bassin sportif et d'apprentissage, le club house du Cercle des Nageurs du Bocage Bressuirais, un local de rangement, un local pour le matériel pédagogique et des gradins (avec sanitaires).

Autour du bassin balnéo, se trouve un local pour le matériel pédagogique, un local MNS et l'infirmerie.

Entre le bassin balnéo et le bassin sportif intérieur, dans le couloir, nous avons également, le bureau du directeur et le local des Compagnons de Neptunes (club de plongée).

Particularité, la toiture du bâtiment comprenant les bassins intérieurs « sportif et apprentissage » est recouverte de panneaux photovoltaïques.

Zone Bien-être :

Elle est composée :

- D'un Sauna
- D'un Hammam
- De deux douches
- D'un accès à une terrasse

Zone accueil :

Elle est composée :

- D'un SAS d'entrée
- D'un hall avec la banque d'accueil
- De deux sanitaires

Zone « vestiaires » :

Elle est composée :

- De cabines individuelles et de cabines pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- De douches individuelles et collectives
- De sanitaires
- D'une nurserie
- De vestiaires collectifs

Zone personnel :

Elle est composée :

- De deux vestiaires avec douche individuelle
- De sanitaires
- D'une salle de repos
- De deux bureaux
- D'un local de rangement

Equipements particuliers :

- Un toboggan de type hydrofrein d'environ 50 m
- Un solarium accessible depuis la zone bassin balnéo
- Un solarium accessible depuis la zone bassin bien-être

Partie extérieure

Espace Aquatique :

BASSINS EXTERIEURS	Larg. & Long	Surface (m^2)	Prof. Mini	Prof. Maxi	Capacité (m^3)
SPORTIF	12,5 m x 25 m	312.5	1,60 m	3,80 m	842
APPRENTISSAGE	12,5 m x 8 m	80	0,50 m	1,40 m	70

Equipements particuliers :

- Un solarium à côté des bassins extérieurs donnant accès à une zone enherbée
- Deux plongeoirs (1m et 3m) sur le bassin sportif extérieur

L'utilisation des plongeoirs est possible à l'appréciation des MNS/SA uniquement pendant l'ouverture des bassins extérieurs et seulement si la zone de plongeon est délimitée grâce à une ligne d'eau.

Rez-de-jardin :

Zone cours association :

Elle est composée :

- D'une salle de cours collectifs « salle Aqua Sport »
- De vestiaires hommes et femmes collectifs
- De sanitaires
- D'une buvette

L'utilisation de cette salle est réservée aux associations (selon le planning établi).

Zone technique :

Elle est composée :

- De la machinerie
- De la chaufferie
- De locaux de stockage
- D'un local de compression pour charger les blocs de plongée

Plan d'ensemble des installations (annexe1) comprenant :

- La situation des bassins et des équipements
- La situation des accès de secours et leur cheminement
- La situation des issues de secours
- L'emplacement du matériel de sauvetage (perches)
- L'emplacement du matériel de secours
- L'emplacement de l'infirmerie
- L'emplacement des moyens d'alerte des secours extérieurs
- L'emplacement des commandes d'arrêt des pompes de recyclage, des pompes d'animation, du recyclage de l'air et des panneaux photovoltaïques
- L'emplacement du stockage des produits chimiques
- Les postes et les zones de surveillances aquatiques

Identification du matériel de secours

Récapitulatif du matériel de secours (annexe 3).

Le matériel est organisé en deux sacs (un sac d'oxygénothérapie et un sac d'intervention) identiques sur l'ensemble des structures aquatiques de l'Agglo2B, sous la responsabilité de l'équipe de secouristes.

Identification des moyens d'alerte

- 8 téléphones :

Ces différents téléphones (fixe et sans fil) permettent les liaisons internes et externes. Au sein des centres aquatiques, on retrouve plusieurs postes de communication répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

Structure	N° externe	N° interne	Désignation
CERIZAY	05.49.74.49.06	1600	Accueil (fixe)
	05.49.74.49.07	1601	Direction (fixe)
		1602	Assistant(e)de direction (fixe)
	05.49.74.49.06	1603	Accueil (sans fil)
		1604	MNS (sans fil)
MONCOUTANT	05.49.72.80.61	1610	Accueil (fixe)
		1611	MNS (sans fil)
MAULEON	05.49.81.46.61	1620	Accueil (fixe)
		1621	MNS (sans fil)
ARGENTON	05.49.65.79.10	1630	Accueil (sans fil)
		1631	MNS (fixe)
VAL DE SCIE	05.49.74.39.94	1640	Accueil (sans fil)
BRESSUIRE	05.49.80.71.90	1660	Accueil (fixe)
	05.49.80.71.91	1661	Chef(fe) d'unité accueil (fixe)
	05.49.80.71.92	1662	Chef(fe) d'unité sportive (fixe)
		1663	Salle de repos (fixe)
		1664	Directeur(trice) (fixe)
	05.49.80.71.95	1665	Chef(fe) d'unité technique (sans fil)
		1666	Bassin Sportif (sans fil)
		1668	Bassin Balnéo (sans fil)

Services d'urgence	Numéro	Désignation
S.A.M.U	15	urgences médicales et conseils
GENDARMERIE	17	troubles de l'ordre public
POMPIERS	18	autres problèmes
SOS	112	appels d'urgence dans l'union européenne
SOS	114	message d'urgence dans l'union européenne
S.A.M.U social	115	numéro d'urgence pour l'hébergement (ex: SDF,...)

Autres numéros	Désignation
06.77.13.52.85	Technicien 1
06.77.08.10.25	Technicien 2
06.77.10.21.29	Chef(fe) d'unité technique
06.08.53.08.16	Chef(fe) d'unité accueil
06.09.15.40.03	Chef(fe) d'unité sportive
06.86.57.28.06	Assistant(e) de direction
06.32.54.88.13	Directeur(trice)
06.37.06.68.18	Astreinte technique
06.01.45.40.34	Portable de secours bassins cerizay
06.03.72.82.61	Portable de secours bassins bressuire

Pour appeler vers l'extérieur, penser à faire le "0" avant de composer un numéro

Les numéros internes sont à utiliser uniquement avec les postes internes de l'Agglo2B

On peut retrouver ce répertoire à l'accueil de chaque centre aquatique et également, dans le journal de bord, présent sur chaque bord de bassin.

Les surveillants sont libres de disposer chacun d'un sifflet pour la diffusion des alertes sur l'espace bassins.

- 5 Talkies-walkies présents sur l'établissement pour les liaisons en interne ; (3 à l'accueil / entretien et 2 à la direction). Les techniciens et les MNS / SA sont équipés d'un talkie-walkie chacun.

Il convient de préciser que le matériel de liaison doit rester avec le personnel de service ou du moins à porter d'utilisation et d'écoute.

***Rappel :** les portables de secours sont à utiliser uniquement en cas de panne des téléphones sans fil des bassins sportif hiver et balnéo. De ce fait il est important de remettre à charger les téléphones sans fil tous les soirs : le sans fil du bassin sportif hiver dans le bureau du directeur et le sans-fil balnéo dans l'infirmerie.*

2/ Fonctionnement général de l'établissement

Périodes et horaires d'ouvertures

Les horaires de fonctionnement sont établis par période selon la programmation des différents types d'utilisateurs : public, scolaires, animations, groupes constitués et associations.

Périodes :

Hormis une fermeture technique annuelle, l'établissement est ouvert à l'année selon quatre périodes :

- Période scolaire.
- Période de petites vacances (zone A).
- Période de pré-saison estivale.
- Période estivale.

En fonction des périodes et des conditions météo, il est possible que les différents bassins soient ouverts ou non. En période estivale, les bassins extérieurs et le balnéo seront ouverts en priorité.

En dehors de la période estivale, ce sont les bassins balnéo, sportif et apprentissage intérieurs qui seront ouverts en priorité.

Horaires d'ouvertures au public :

Annexe 7 : planning occupation et horaires d'ouvertures des bassins et de la zone bien-être.

Horaires salle aqua-sport :

Annexe7 : planning occupation de la salle aqua-sport.

Fréquentation

La FMI est comptabilisée informatiquement par le passage de la clientèle aux tripodes et permet d'avoir un visuel précis à l'instant « T » de la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI).

Fréquentation annuelle (2019) :144 713 usagers / Fréquentation annuelle (2021) : 67 668 usagers

Fréquentation maximale journalière (FMJ) (année de référence 2019) :

- En période scolaire…… 836 usagers
- En période de petites vacances …… 777usagers
- En période estivale…….. 976 usagers

Moments prévisibles de forte fréquentation :

- En mai et juin : les samedis après-midi et dimanches par temps chaud
- Durant la période estivale : l'après-midi par temps chaud

3/ Organisation de la surveillance partie bassins

Personnels de surveillance

Plan de travail :

Un plan de travail annualisé fixe le nombre et la qualification des personnels affectés à la surveillance en fonction des différents types de fréquentations et de la réglementation en vigueur.

Ces personnels sont titulaires d'un diplôme conférant le titre de *maître-nageur sauveteur (MNS)*. Ils peuvent être assistés par des Sauveteurs Aquatiques (SA), par exemple, des personnels titulaires du *Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) (Art D322-13 du code du sport)*.

Autres personnels

Tous les personnels attachés à l'établissement renforcent l'équipe des MNS et Sauveteurs Aquatiques lors des interventions importantes : agents d'accueil et/ou d'entretien, techniciens, membres de l'équipe de direction.

Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)

Zones de surveillance :

- **Zone balnéo-ludique (Zone 1)**

  La zone est constituée par un bassin balnéo, une pataugeoire, un toboggan et les plages qui les entourent, ainsi qu'un solarium.

- **Zone apprentissage et sportif intérieurs ou bassins hiver (Zone 2)**

  La zone est constituée par un bassin d'apprentissage, un bassin sportif et les plages qui les entourent.

- **Zone apprentissage et sportif extérieurs ou bassins été (Zone 3)**

  La zone est constituée par un bassin d'apprentissage, un bassin sportif et les plages qui les entourent. On retrouve également un solarium et une zone enherbée (accessible uniquement l'été) sur laquelle des animations peuvent être ajoutées (structure gonflable, jeux anciens…).

- **Zone Bien-être (Zone 4)**

  La zone est constituée d'un sauna, d'un hammam, de deux douches et d'une terrasse.

  Cette zone n'est pas surveillée de façon constante par une personne physique (la loi ne l'imposant pas !), cependant elle est sous surveillance vidéo. Les MNS/Sauveteurs Aquatiques lorsqu'ils sont en nombre suffisant, les agents d'accueil et d'entretien dans le cas contraire, sont néanmoins amenés à vérifier que tout se passe bien dans cet espace.

  Les clients sont, quant à eux, sensibilisés sur quelques règles de sécurité à l'entrée de cette zone.

Postes de surveillance :

- Poste 1 : Surveillance mobile de la zone balnéo-ludique
- Poste 2 : surveillance mobile de renfort sur la zone balnéo-ludique
- Poste 3 : Surveillance mobile de la zone sportif-apprentissage intérieurs
- Poste 4 : Surveillance mobile de renfort sur la zone sportif-apprentissage intérieurs
- Poste 5 : Surveillance mobile de la zone sportif-apprentissage extérieurs
- Poste 6 : Surveillance mobile de renfort sur la zone sportif-apprentissage extérieurs

Aucun poste n'est fixe sur la zone impartie pour permettre au MNS d'adapter sa position et d'intervenir selon les besoins et les contraintes. (annexe 2).

*Il convient cependant de rappeler que **la surveillance sur chaise « basse » est interdite**, l'efficacité de celle-ci étant grandement diminuée dans ce cas de figure, comme l'attestent, les travaux de Monsieur Pascal LEBIHAIN.*

Lorsque des rotations de postes sont effectuées, les MNS s'engagent à maintenir la surveillance effective. Les MNS effectuent une rotation régulière dans le but de rompre la monotonie et ils veilleront à maintenir une surveillance constante sur chaque zone de baignade en fonction de la fréquentation et du dispositif adopté.

Concernant les rotations entre les zones 1 et 2, nous sommes sur une disposition particulière des bassins.

En effet, la zone balnéo-ludique et la zone sportif-apprentissage intérieurs étant séparées par un long couloir, il apparait évident que pour maintenir une surveillance constante, les rotations doivent uniquement être effectives à partir du dispositif renforcé (3 MNS/SA répartis sur deux zones).

Dispositifs de surveillance aquatique

La surveillance doit être assurée par les MNS/Sauveteurs Aquatiques en poste (selon planning) **de manière constante, exclusive, vigilante et active.**

Les MNS et Sauveteurs Aquatiques sont responsables à leur poste de leur zone respective. Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et portent une tenue permettant leur identification.

Pour rappel, il y aura toujours au moins un MNS ou SA (si dérogation) dans l'établissement.

Dispositif amoindri :

Un MNS/SA pour deux zones aquatiques. La fréquentation instantanée est alors limitée à **100** personnes

Dans ce cas, le MNS décidera de fermer une des zones (si deux zones étaient prévues d'ouvrir). Ce cas de figure peut par exemple se produire suite à un contretemps pour le deuxième MNS/SA.

Dispositif de base :

Un MNS/SA par zones ouvertes. Ce dispositif peut être mis en place lorsque la fréquentation maximale instantanée est susceptible d'atteindre **200** personnes.

Avec ce dispositif, comme évoqué précédemment, les rotations de postes ne sont pas possibles. sauf en cas d'ouverture en simultané, de la zone balnéo-ludique et de la zone bassins extérieurs.

Dispositif renforcé :

Lorsque la fréquentation maximale instantanée dépasse **200** personnes sans excéder **697** personnes, généralement, les week-ends, pendant la période estivale ou lorsque qu'une animation particulière pouvant générer des risques supplémentaires et un manque de visibilité est mise en place (ex. structure gonflable sur l'eau…), le dispositif de base est renforcé par un ou plusieurs MNS/SA, polyvalent pour l'ensemble des zones ouvertes.

Avec ce dispositif, comme évoqué précédemment, les rotations de postes sont possibles.

Le MNS/Sauveteur Aquatique polyvalent :

- Renforce la surveillance sur l'ensemble des zones selon les risques localisés.
- Prend en charge un groupe scolaire (uniquement les MNS).
- Remplace un MNS sur sa zone pour permettre une continuité de la surveillance (soins, etc…).

Lorsque l'effectif des MNS/Sauveteurs Aquatiques dépasse momentanément le nombre de postes ouverts aux bassins ou si la fréquentation maximale instantanée ne nécessite plus autant de MNS/SA, alors l'un d'entre eux (qu'on nommera : équipier de réserve) reste disponible dans l'établissement.

Lorsqu'il ne se trouve plus à portée de voix d'un MNS/SA isolé au bassin, l'équipier de réserve se munit obligatoirement d'un talkie-walkie pour être joignable et mobilisable à tout instant.

A l'appréciation des MNS/SA, un dispositif peut évoluer en fonction de la possibilité ou non de maintenir une surveillance de qualité.

Mesures de prévention primaire

Avant l'ouverture de l'établissement :

- **Les agents techniques :**
  - Préparent les installations sur le plan du traitement de l'eau et vérifient le bon fonctionnement des installations techniques.
  - Sortent et nettoient les robots des bassins.
- **Les agents d'accueil et entretien :**
  - Mettent en service le système de gestion des flux de fréquentation.
  - Préparent les installations sur le plan de l'hygiène.
  - S'équipent de talkie-walkie pour la communication interne.
  - Mettent en service la zone bien-être en fonction des horaires d'ouverture.
  - Vérifient la présence des surveillants avant d'ouvrir l'établissement.
- **Les MNS/Sauveteurs Aquatiques :**
  - Vérifient l'état du matériel de secours (notamment le matériel de ranimation), le mettent à disposition au poste de surveillance et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord (annexe 4).
  - Mettent en service les pédiluves.
  - Contrôlent la téléphonie interne et externe et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord.
  - S'équipent de leur talkie-walkie pour la communication interne.
  - Répertorient les effectifs des différents groupes (scolaires, activités…) dans le journal de bord, avec signature pour les scolaires, centres et associations.
  - Contrôlent l'état général des bassins et des équipements.
  - Nettoient les lignes de flottaison des bassins selon une périodicité établie.
  - Une fois par semaine contrôlent visuellement l'état des toboggans, des plongeoirs, des grilles de fond, le contenu de l'infirmerie, le matériel pédagogique, les structures gonflables éventuelles… (annexe 4).
  - S'assurent que toutes les sorties de secours sont dégagées et qu'aucun matériel n'empêche l'évacuation de l'équipement.
  - Ouvrent la/les grille(s) d'accès aux bassins.

Pendant l'ouverture, les MNS / SA seront amenés, si l'effectif le permet, à effectuer une analyses de contrôle de la qualité de l'eau et à reporter les résultats sur le carnet sanitaire. En cas d'anomalie, ils préviendront l'astreinte technique.

A la fermeture de l'établissement

- **Les agents d'accueil et d'entretien :**
  - Surveillent la bonne sortie des clients entre les vestiaires et le hall d'accueil (si le planning de travail le permet).
  - Mettent hors service le système de gestion des flux de fréquentation.
  - S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en complément des MNS/SA (si le planning de travail le permet).
  - Rangent et mettent en charge les moyens de communication interne et externe (téléphone et talkie-walkie).
- **Les MNS/Sauveteurs Aquatiques :**
  - Mettent en place le robot de fond de bassin selon le planning établi.
  - S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en relation avec les agents d'accueil et d'entretien.
  - Vérifient la fermeture de tous les accès à l'établissement.
  - Rangent et mettent en charge les moyens de communication interne et externe (téléphone sans fil et leur talkie-walkie).
  - Surveillent la bonne sortie de tous les usagers.
  - Mettent hors service la zone bien-être en fonction des horaires de fermeture.
  - Vidangent les pédiluves.
  - Ferment les grilles et les portes d'accès aux bassins.

A l'ouverture et à la fermeture de l'établissement, ainsi que lors des périodes d'inoccupation des bassins (ex : absence de scolaire, annulation d'activité, fermeture pour raison technique, …), chaque personnel s'assure du verrouillage et du déverrouillage des accès (issues de secours, grilles, portes et fenêtres).

Concernant la zone salle Aqua Sport, sa surveillance est assurée par l'encadrement des différentes associations et intervenants qui utilisent la salle.

L'ensemble des agents de la piscine peut cependant être amené à intervenir en soutien en cas d'incident.

4/ Organisation interne des secours

Démarche de base

Les MNS/Sauveteurs Aquatiques (garant de la sécurité du public dans l'établissement) préviennent les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers et portent assistance aux personnes en danger :

- Ils prennent toutes précautions utiles pour eux-mêmes et les tiers de manière à éviter l'aggravation d'un accident ou d'un sinistre ;
- Ils coordonnent les secours internes et déclenchent si nécessaire l'intervention des secours extérieurs ;
- Ils pratiquent les gestes de premiers secours et prodiguent les soins appropriés à l'état des victimes ;
- En fin d'intervention :
    - Ils rendent compte au chef d'établissement ou, à défaut, au directeur général adjoint (DGA), au directeur général des services (DGS).
    - Ils établissent une fiche bilan (annexe 5) et un rapport détaillé en cas d'évacuation vers des services extérieurs précisant les coordonnées de la victime, celles des témoins et des tiers présumés responsables, la circonstance, la nature des blessures, les soins effectués et le mode d'évacuation. Il conviendra également de remplir le CERFA (annexe 5 bis) de déclaration d'accident en cas d'accident grave (nécessitant par exemple l'évacuation des bassins).

Les autres agents :

- Avertissent les MNS/Sauveteurs Aquatiques lorsqu'ils sont eux-mêmes témoins d'un accident.
- Se mettent à la disposition des MNS/Sauveteurs Aquatiques pour fournir l'aide requise (évacuation des bassins, apport du matériel de secours…).
- Appellent les secours extérieurs si les MNS/Sauveteurs Aquatiques le demandent.
- Accueillent et guident les secours extérieurs.

Processus d'intervention (annexe 6) / cas particulier (annexe 6 bis)

On trouvera ici une présentation (en annexe 6) des procédures d'interventions à adopter en fonction du nombre de personnels présents.

Figure également (en annexe 6 bis) l'adaptation des gestes de secourisme sur des cas particuliers comme durant une période d'épidémie/pandémie.

Accident à caractère spécifique

Incendie

- Déclencher l'alarme interne et ouvrir les trappes de désenfumage.
- Contacter ou faire contacter les sapeurs-pompiers (018).
- Evacuer la clientèle selon le plan d'évacuation (annexe 8).
- Attaquer le foyer au moyen des extincteurs disponibles sur la zone sans prendre de risques et faire couper la vanne gaz (annexe 1).

Baigneur prisonnier d'une bouche de reprise des eaux

- Arrêter les pompes de recirculation du bassin concerné au moyen des dispositifs d'urgence (annexe 1).
- Soustraire le baigneur du bassin.
- Prodiguer les soins appropriés à l'état de la victime.

Dégagement gazeux de produits toxiques

- Interdire l'accès à la zone concernée, avertir le responsable technique de la piscine et alerter les sapeurs-pompiers (018). Si des émanations toxiques se propagent à l'intérieur des bâtiments, ouvrir ou faire ouvrir les trappes de désenfumage, les issues de secours et arrêter la centrale de traitement d'air en appuyant sur le dispositif d'arrêt d'urgence situé derrière les hôtesses à l'accueil (annexe 1).
- Evacuer les usagers selon le plan d'évacuation (annexe 8).

En cas de danger persistant, faire évacuer la zone, voire l'établissement en guidant les personnes vers les sorties de secours jusqu'au point de rassemblement et vérifier qu'il ne reste plus aucune personne dans l'établissement. Penser à prendre les couvertures de survie dans les armoires (annexe 8) en cas d'évacuation vers l'extérieur.

5/ Diffusion et évolution du document

Diffusion

Le document et ses évolutions sont à la disposition de tous les agents, utilisateurs, associations résidentes des centres aquatiques (clubs de natation, club de plongée, associations de sauvetage et secourisme) et usagers, sur les tablettes tactiles où sur le site des centres aquatiques dans la rubrique « infos pratiques ».

Les agents et associations résidentes se doivent d'en maîtriser le contenu et de le faire appliquer.

Ils sont invités pour tout questionnement à se rapprocher du personnel des centres aquatiques.

Le chef d'établissement s'assure que tous les agents sont en mesure d'appliquer les procédures qui les concernent. Des exercices périodiques de mise en place du présent POSS seront organisés une à deux fois par an.

Evolution

Version	Date	Type de modification
1.0	2011	Création
2.0	2020	Création
2.1	2023	Mise à jour

Annexe 1 : Plan d'ensemble des installations

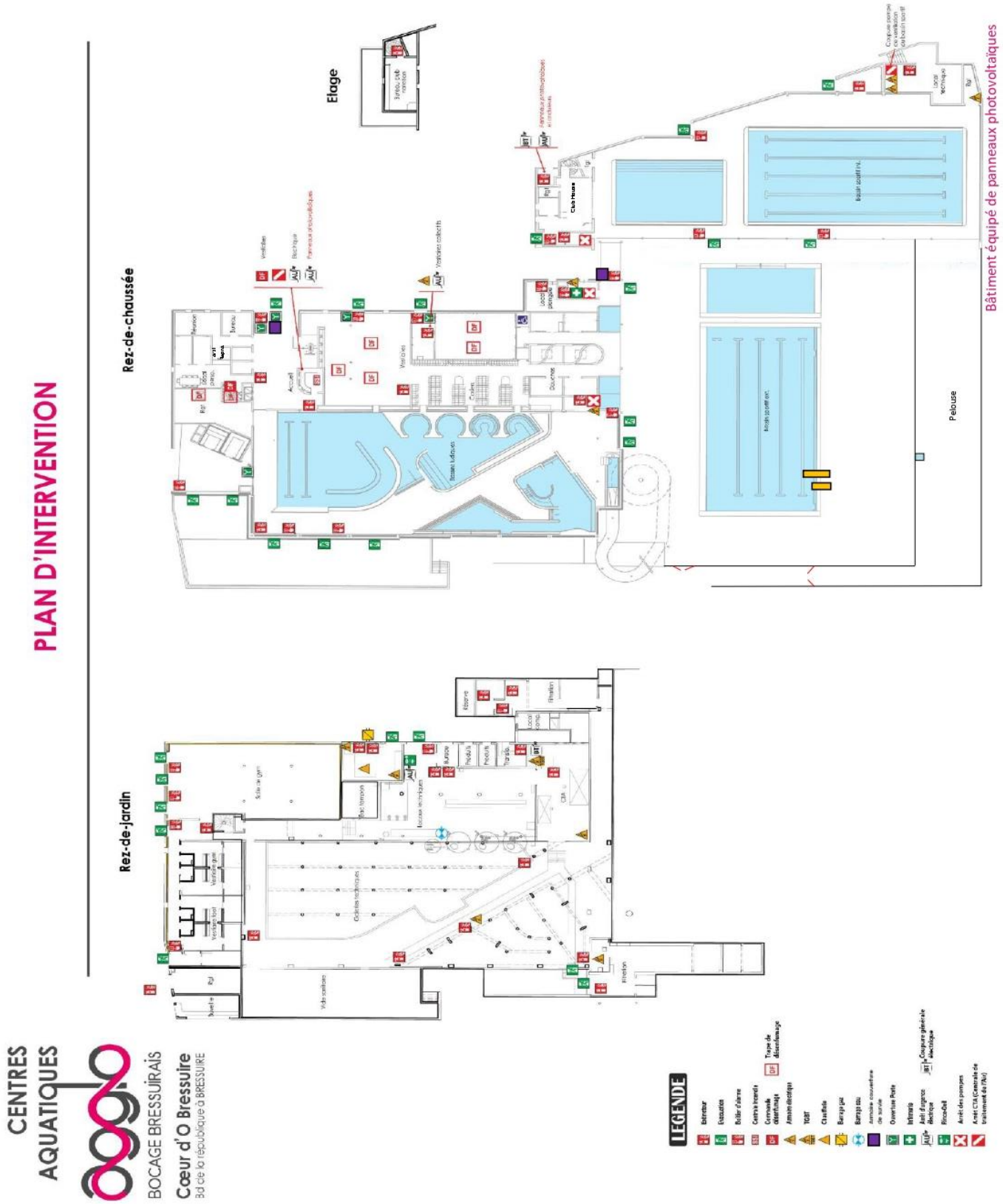

Annexe 2 : Plan de surveillance

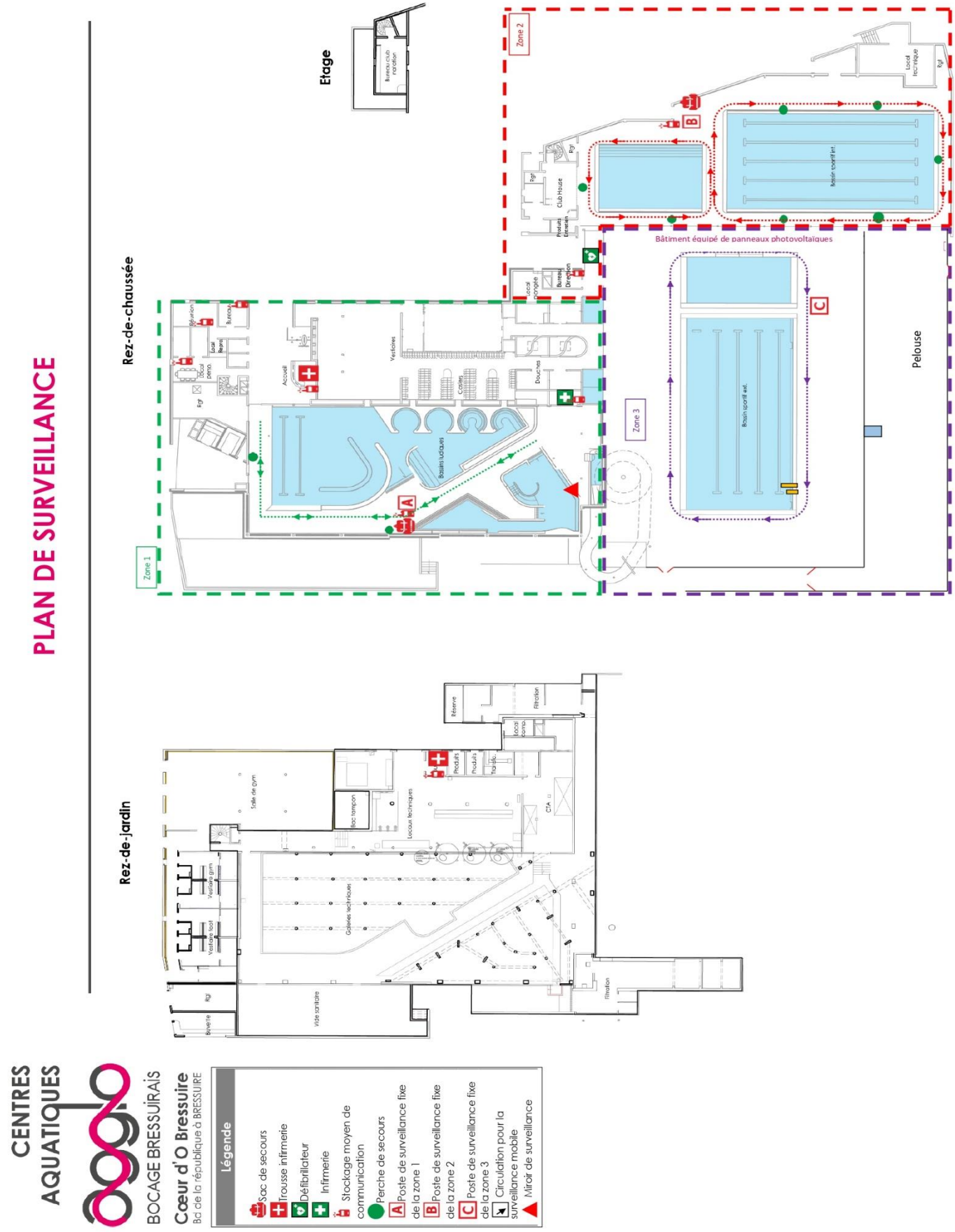

Annexe 3 : Fiche récapitulative du matériel de secours

RECAPITULATIF ET BESOIN MATERIEL SECOURISME	
LOTS	DESIGNATION
PROTECTION SECURITE HYGIENE	Gants à usage unique taille S
	Gants à usage unique taille M
	Gants à usage unique taille L
	Lunette de protection
	Combinaison de protection
	Couverture isotherme
	Solution hydro-alcoolique
	Sacs DASRI
	Désinfectant de surface
	Papier absorbant
BILAN ET EVALUATION DES FONCTIONS VITALES	Thermomètre auriculaire
	Embout thermomètre
	Tensiomètre
	Oxymètre
	Dextro
	Fiches bilan
	Lampe de diagnostic
REANIMATION OXYGENOTHERAPIE	Masques de poche à usage unique
	Ecran protection
	insufflateurs pédiatriques (BAVU)
	insufflateurs enfants (BAVU)
	insufflateurs adultes (BAVU)
	Filtres anti-bactérien
	Canules oropharyngées - jeu complet
	Masques à inhalation enfants
	Masques à inhalation adultes
	Lunette oxygène enfants
	Lunette oxygène adultes
	Bouteille d'oxygène
	Aspirateur de mucosités
	Sondes pour aspirateur de mucosités
	Défibrilateur semi automatique
	Paire d'électrodes
HEMMORAGIES ET PLAIES	Garrot tourniquet
	Garrot sangle
	Pansement israélien
	Coussin hémostatique (CHUT)
	Compresses stériles
	Pansements individuels de différentes tailles
	Bandes extensibles
	Rouleau adhésif
	Drap stérile pour brûlures
DESINFECTION ET AUTRES	Solution antiseptique
	Solution sérum physiologique
	Compresse de gel "chaud/froid" réutilisable
IMMOBILISATION ET TRAUMATISMES	Echarpes en toile
	Jeu d'attelles
	Colliers cervicaux réglables enfant
	Colliers cervicaux réglables adulte
	Plan dur avec immobilisateur de tête
	Sangles araignée
	Table ou lit de soin
ACCUEIL VICTIME ET TRANSPORT DE MATERIEL	Couverture bactériostatique
	Brancard rigide
	Sac de transport du matériel d'urgence
	Eau + Gobelets
	Sucre
DIVERS	Paire de ciseaux
	Pince à écharde
	Rouleau de ruban de balisage
MATERIEL DE SAUVETAGE	Perches

Annexe 4 : Journal de bord et contrôle quotidien

JOURNAL DE BORD

DATE:	OUVERTURE: h	FERMETURE: h

	PRENOM	HORAIRES		PRENOM	HORAIRES
MNS ❐ BNSSA ❐			MNS ❐ BNSSA ❐		
MNS ❐ BNSSA ❐			MNS ❐ BNSSA ❐		
MNS ❐ BNSSA ❐			MNS ❐ BNSSA ❐		

Contrôle et signature du carnet sanitaire		Contrôle matériel de secourisme	

Déroulé de la journée (A REMPLIR PAR LE MNS / BNSSA PRESENT ET EN CHARGE DU GROUPE)

Horaire	Type d'activité et effectif (participants et encadrants)	Signalements particuliers (maladies, traîtements, …)	Signature

Interventions et commentaires :

Horaire	Intervenant	N° fiche bilan	rapport d'accident

O_2	bars	Test téléphone	en fonction	H.S.
O_2 secours	bars	Test talkie	en fonction	H.S.
DSA	en fonction	H.S.	Autres : (charge de la sono, des talkies, …)	
Date péremption électrodes				
Date péremption batterie				

Vérification visuelle mensuelle

	Date	MNS
Grilles de fond		
Toboggan		

Vérification sac de secours

Remarques : (à adresser également par mail*)

Visa :

* : pierre.longeau@agglo2b.fr / patricia.foucher@agglo2b.fr

Annexe 5 : Fiche bilan

FNMNS FICHE BILANS FNMNS

Fiche n° :

INTERVENTION

Date : ……/……/…… **Poste de secours / Piscine de** : …… **Tél** : ……

Lieux d'intervention : Domicile Travail Lieu public Voie publique Accident route Sport Vestiaire Autres ……

Adresse : …… **Code postal** : …… **Ville** : ……

Heure présumé de l'accident : ……h…… **Heure de prise en charge de la victime** : ……h……

VICTIME

Nom : …… **Prénom** : …… **Âge** : …… **ans** **Sexe** : **M** ☐ **F** ☐

Adresse : ……

Code postal : …… **Ville** : …… **Personne à Prévenir** : ……

Personne prévenue : OUI ☐ **NON** ☐ **Tél** : ……/……/……/……/……/ **Médecin traitant** : ……

BILAN CIRCONSTANCIEL (Environnement)

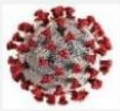

Recherche de notion de maladie infectieuse

- ☐ Toux
- ☐ Difficulté respiratoire
- ☐ Fatigue intense
- ☐ Ecoulement nasal
- ☐ Perte de goût et/ou de l'odorat

- Chute de ……. m
- Explosion
- Incendie
- Chute d'objets
- Noyade
- Vague de bord
- Kite surf
- Planche à voile / voile / Cata
- Bateau moteur
- Surf / S.U.P

Autres circonstances : ……

BILAN D'URGENCES VITALES EVIDENTES

☐ ALLONGEE sur le VENTRE ☐ INSCONCIENCE ☐ OAVA ☐ HÉMORRAGIES

BILAN D'URGENCES VITALES MOINS EVIDENTES

A – Voies aériennes

- ○ Libre
- ○ Pas de trauma du rachis

- ○ **Obstruée**
- ○ **Encombrée**
- ○ Suspicion lésion du rachis
- ○ Suspicion atteinte du rachis

- ○ Désobstruction ○ LVA
- ○ LVA trauma ○ Canule
- ○ Collier cervical
- ○ Immobilisateur de tête

B – Ventilation

Respiration

- ○ Normale
- ○ Ample
- ○ Régulière
- ○ Symétrique

Fréq : …… mn

SPO2 (air ambiant) ……%

SPO2 (sous O2) ……%

- ○ **Absence de ventilation**
- ○ **GASPS**

Ventilation

- ○ Asymétrique ○ Superficielle
- ○ Bruyante ○ Avec tirage
- ○ irrégulière ○ Cyanose
- ○ Sueurs

- ○ **Insufflations 15L/mn**
- ○ Inhalation
- ○ Débit 02 …… L/mn
- ○ Position ½ assise
- ○ Position assise

C – Circulation

Pouls

- ○ Régulier
- ○ Bien frappé

Fréq : …… mn

TA bras G ……/……

TA bras D ……/……

TRC ○ < 2 sec ○ >2 sec

- ○ **Pouls** radial
- ○ Pouls carotidien
- ○ Pouls fémoral

- ○ **Absence pouls**

Pouls

- ○ Asymétrique ○ Hémorragie ext
- ○ filant ○ Hémorragie int
- ○ Irrégulier ○ Marbrures
- ○ Avec pauses ○ Pâleur

- ○ **DAE** …… choc(s)
- ○ **Comp thoraciques**
- ○ Pose garrot …..h…..
- ○ Pansement compressif
- ○ Jambes surélevées
- ○ Jambes fléchies
- ○ Position allongée

D – Neurologique

Conscience

- ○ Orientée
- ○ Motricité
- ○ Sensibilité
- ○ Pupilles symétriques

A (Alerte)	
V (Répond à stimulation verbale)	
P (douleur à la pression au pouce)	
U (aucune réaction)	

- ○ **Absence de conscience**
- ○ **Suspicion trauma crânien**
- ○ PCP: ……mn
- ○ Désorientation
- ○ Absence de motricité MS G D MI G D
- ○ Absence de sensibilité MS G D MI G D
- ○ Pupilles asymétriques
- ○ Agitation
- ○ Asymétrie faciale
- ○ Convulsion : …… mn

Position

- ○ Ventre
- ○ Dos
- ○ Stabilisation
- ○ Restriction (collier)
- ○ Restriction (immo tête)
- ○ PLS
- ○ Position allongée

FICHE BILANS

BILAN COMPLEMENTAIRE (Traumatisme / Mala

E (Exploration)

Provoqué par : ……
Qualité : ……
Région :
Sévérité: 0 | 1 | 2 | 3 | 4
Temps : …… mn
Commentaires : ……

P : Plaie
B : Brûlure
H : Hémorragie
T : Traumatisme
D : Douleur
Déf : Déformation
AS : Abs. Sensibilité
AM : Abs. Motricité

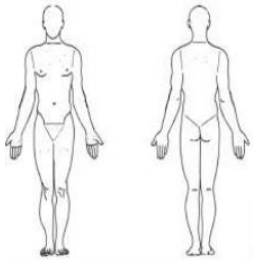

Situations
- ○ COVID 19
- ○ Choc/choc
- ○ Blast
- ○ Brûlure chimique, électrique
- ○ Brûlure thermique (wallace) ……..%
- ○ Compression membre .....mn
- ○ Membre sectionné
- ○ Réaction allergique

Signes associés
- ○ Angoisse
- ○ Diarrhée
- ○ Maux de tête
- ○ Nausées
- ○ Prostration
- ○ Soif
- ○ Fièvre
- ○ Trouble auditif
- ○ Trouble visuel
- ○ Vertige
- ○ Vomissements

- ○ ½ assise
- ○ Assise
- ○ Allongée
- ○ Jambes fléchies
- ○ Jambes surélevées

Gestes d'immobilisation
- ○ Stabilisation
- ○ Restriction collier
- ○ Restriction immo tête
- ○ Écharpes
- ○ Attelles
- ○ ACT
- ○ Brancard cuillère
- ○ Plan dur
- ○ MID

F (antécédents)

Maladies : ……
……
Hospitalisation récente : ……
……
Traitements en cours : ……
……
Allergies : ……
……
Dernier repas : ……

AVC

Examen de la victime	Normal	Droit	Gauche
F (visage)	❑	❑ Asymétrie	❑ Asymétrie
A (bras)	❑	❑ Faible ❑ Impossible ❑ Affaissement ❑ Chute	❑ Faible ❑ Impossible ❑ Affaissement ❑ Chute
S (parole)		❑ Normale	❑ Confuse
T (temps)		❑ .....mn	

BILAN COMPLEMENTAIRE (COVID 19 / Glycémie)

Maladie Infectieuse Contagieuse

Recherche des signes de maladies infectieuses contagieuses	OUI	NON	Observations
Toux			
Difficultés respiratoires			
Fatigue intense			
Douleurs musculaires ou à la poitrine, maux de tête, de gorge			
Fièvre ou sensation de fièvre, sueurs, frissons, courbatures			
Ecoulement nasal			
Diarrhées			
Perte de gout et de l'odorat			
Trouble de l'équilibre, chutes inexpliquées			
Entourage qui présente les mêmes signes.			

RECHERCHE D'ANTECEDENTS	OUI	NON	Observations
+ 60 ans			
Obésité			
Maladie cardiaque ou pulmonaire, diabète, immunodéficience			
Hypertension, cancer, insuffisance rénale			
Etre enceinte			

GLYCEMIE/TEMPERATURE

	Heure	valeur	Heure	valeur
Température	……H……	……..°C	……H……	……..°C
Glycémie	……H……	…… Mg/dl	……H……	…… Mg/dl

BILAN SURVEILLANCE

		……H……	……H……	……H……	……H……
B Ventilation	FR	……/mn	……/mn	……/mn	……/mn
	SPO2	……%	……%	……%	……%
C Circulation	FC	……/mn	……/mn	……/mn	……/mn
	TA	……/……	……/……	……/……	……/……
D Neurologie	Amélioration				
	Stabilité				
	Aggravation				

EVACUATION

Appel au SAMU à : ……h……
Destination : ……
……

Transport :
- ❑ **VSAV ou ambulance privée**
- ❑ **VSAV + SMUR**
- ❑ **Moyen aérien**
- ❑ ……

- ❑ **Refus de transport/soin**
- ❑ **Laissé sur place**
- ❑ **Se déplace par ses propres moyens à l'hôpital**

Fin prise en charge par les secouristes : ……h……
Nom du responsable de l'intervention : ……
Signature :

Heure prise en charge en milieu hospitalier : ……..h……
Nom du personnel de santé : ……
Signature :

Annexe 5 bis : CERFA déclaration d'accident en cas d'accident grave

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

cerfa

N°15796*02

Fiche de signalement et d'enquête d'accident[1] ou incident[2] grave dans un Etablissement d'activités physiques ou sportives (EAPS)

A remplir par l'exploitant de l'établissement pour tout accident ou incident grave survenu au sein de l'établissement [3] et à envoyer dans les 48 heures au service départemental de l'Etat chargé des sports (DDCS/DDCSPP) du lieu de l'accident/incident.

Cadre réservé à l'exploitant de l'établissement

Fiche remplie le _ _ / _ _ / _ _ _ _ N° département |___|___|___|

Nom de la personne effectuant le signalement .....

Fonction .....

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Courriel. .....

Cadre réservé à l'administration (DDCS/DDCSPP)

Fiche reçue le _ _ / _ _ / _ _ _ _ N° département |___|___|___|

Nom de la personne chargée de l'enquête ..... Fonction .....

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Courriel. .....

1 - Renseignements relatifs à l'établissement

Identifiant (réservé au ministère) :

Nom de l'établissement .....

N° SIRET |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Association loi 1901 ☐ Autre ☐ Précisez .....

Adresse .....

.....

Code postal |___|___|___|___|___| Commune : .....

Téléphone fixe _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Portable _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Courriel : .....

Site internet .....

Discipline(s) sportive(s) pratiquée(s) au sein de l'établissement .....

.....

Affiliation à une fédération : Non ☐ Oui ☐ Si oui, précisez : .....

[1] Accident grave : accident présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé du pratiquant (accident mortel ; accident comportant des risques de suites mortelles ; accident dont les séquelles peuvent laisser craindre une invalidité totale ou partielle…)
[2] Incident grave : Toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves par leur probabilité et leurs conséquences éventuelles pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants
[3] Article R.322-6 du code du sport

Pas de MNS/SA	1 MNS/SA	2 MNS/SA	1 MNS/SA – 1 agent ou plus	2 MNS/SA – 1 agent ou plus	3 MNS/SA – 1 agent ou plus
Usagers :	1- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	**1er MNS :**	**MNS :**	**1er MNS :**	**1er MNS :**
1- Prévenir ou faire prévenir les secours.	2- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2nd MNS.	1- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2nd MNS.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2nd MNS.
2- Prévenir ou faire prévenir un agent.	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.	2- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Faire prévenir un agent.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.
Agent(s) :	4- Charger une personne fiable de fournir l'aide requise, d'appeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut le MNS alerte lui-même les secours)	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes de premiers secours.	3- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.
1- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.		4- Transmettre le bilan au 2nd MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	4- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention
2- Effectuer un bilan et débuter les gestes de premiers secours.		**2nd MNS :**	5- Transmettre le bilan à l'agent, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	**2nd MNS :**	**2nd MNS :**
3- Charger une personne fiable de fournir l'aide requise, de rappeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut l'agent s'en occupe lui même),		1- Faire évacuer les bassins ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	**Agent(s) :**	1- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.
		2- Prendre connaissance du bilan et appeler les secours extérieurs.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à la disposition du MNS pour fournir l'aide requise.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.
		3- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	2- Aider à l'évacuation du bassin ou de la zone concernée.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.
		4- Charger une personne fiable d'accueillir et de guider les secours.	3- Sur demande du MNS, appeler les secours et leur transmettre le bilan.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS
			4- Apporter le matériel de secours au MNS.	**Agent(s) :**	**3ème MNS :**
			5- Accueillir et guider les secours.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise.	1- Rester en surveillance sur le bassin ouvert ou évacuer celui-ci (si besoin)
				2- Aider à l'évacuation des bassins.	2- Adapter sa surveillance
				3- Accueillir et guider les secours.	**Agent(s) :**
					1- Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise.
					2- Accueillir et guider les secours.

Annexe 6 bis : Adaptation des gestes de secours en cas d'épidémie/pandémie

Les méthodes d'interventions secouristes des plans d'organisation de surveillance et des secours sont revues afin d'insérer les dispositions ci-dessous conformément aux recommandations de l'ILCOR comme suit :

1. Face à une victime inconsciente, le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche ou du nez de la victime.

2. Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche à bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur restent inchangées.

3. Face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique les compressions thoraciques et le bouche à bouche. Le sauveteur secouriste sera équipé d'un « pocket mask » avec valve anti-retour et d'écran facial à destination de la victime. Ces deux protections garantiront la sécurité des sauveteurs secouristes.

4. Durant les autres soins, le port du masque, d'une visière de protection et de gants sont obligatoires. La personne soignée sera également équipée d'une visière voire d'un masque pendant les soins autres qu'une ranimation cardio pulmonaire.

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera privilégiée pour les cas de suspicion de noyade avérée. Pour les autres, il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage, ces éléments permettant de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.

- Le surveillant aura à sa disposition un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté, il devra le mettre avant d'intervenir dans l'eau.

Un exercice de mise en œuvre du POSS intégrant les adaptations ci-dessus sera mis en place sur chaque site avec la participation d'un collectif « sécurité sanitaire » (formateur premiers secours, pompiers, personnel de santé…).

Annexe 7 : Plannings d'occupation des bassins et de la salle aqua-sport en fonction des périodes de l'année

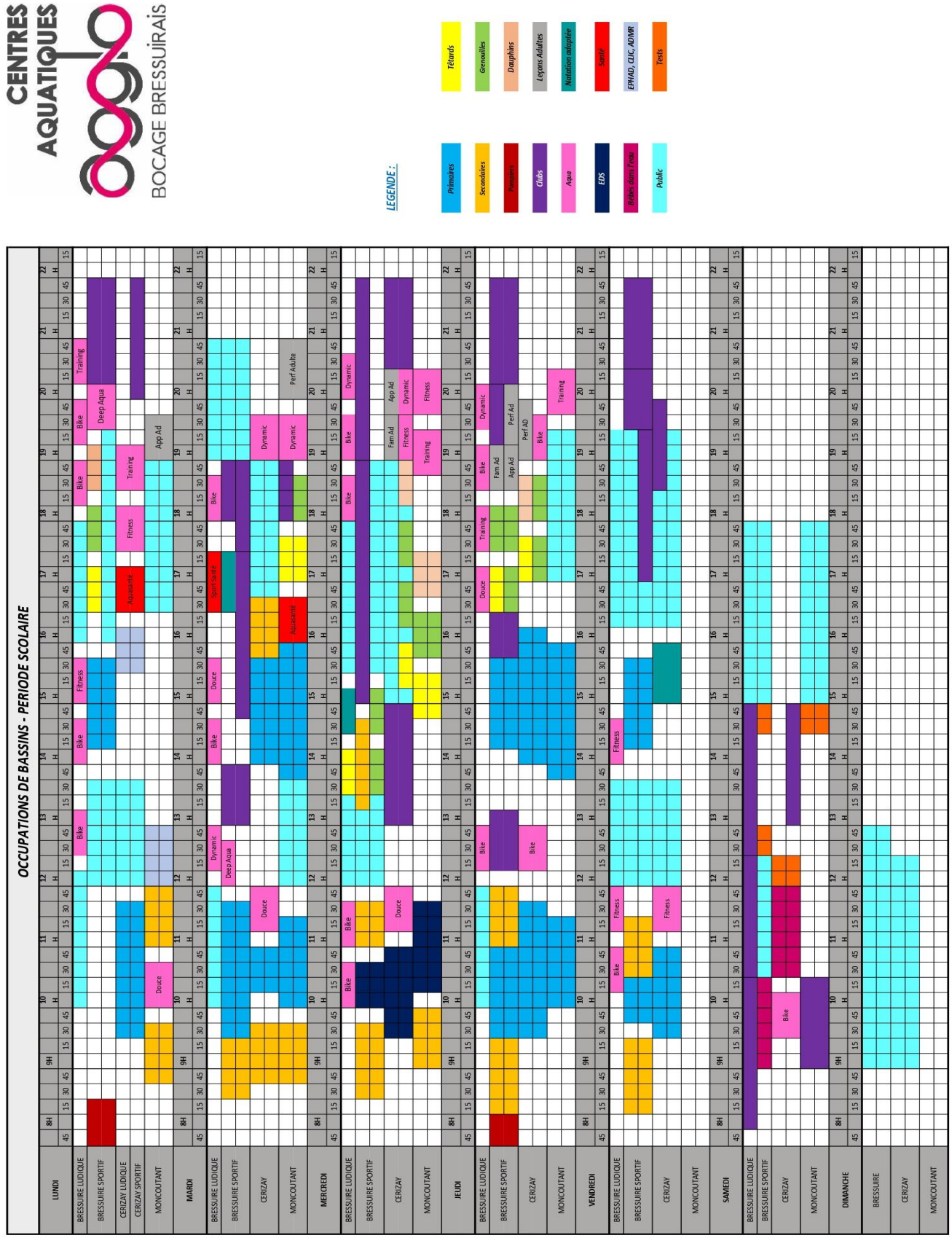

OCCUPATIONS DE BASSINS - PETITES VACANCES SCOLAIRE

LUNDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE LUDIQUE				Bike		Bike					Bike	Training	
BRESSUIRE SPORTIF		2x / jour				2x / jour					Deep Aqua		
CERIZAY LUDIQUE											Training		
CERIZAY SPORTIF													
MONCOUTANT		Douce 9h50 - 10h35											

MARDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE LUDIQUE				Dynamic		Bike							
BRESSUIRE SPORTIF		2x / jour		Deep Aqua		2x / jour							
CERIZAY LUDIQUE				Douce							Dynamic		
CERIZAY SPORTIF													
MONCOUTANT		Groupes									Dynamic		

MERCREDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE LUDIQUE		Bike	Bike								Bike	Dynamic	
BRESSUIRE SPORTIF		2x / jour				2x / jour							
CERIZAY LUDIQUE				Douce							Fitness	Dynamic	
CERIZAY SPORTIF													
MONCOUTANT											Training	Fitness	

JEUDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE LUDIQUE				Bike							Bike	Dynamic	
BRESSUIRE SPORTIF		2x / jour				2x / jour							
CERIZAY LUDIQUE				Bike							Bike		
CERIZAY SPORTIF													
MONCOUTANT		Groupes										Training	

VENDREDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE LUDIQUE						Fitness							
BRESSUIRE SPORTIF		2x / jour				2x / jour							
CERIZAY LUDIQUE													
CERIZAY SPORTIF													
MONCOUTANT													

SAMEDI	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE													
CERIZAY	Bike												
MONCOUTANT													

DIMANCHE	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H
BRESSUIRE													
CERIZAY													
MONCOUTANT													

CENTRES AQUATIQUES

BOCAGE BRESSUIRAIS

LEGENDE :

- Groupe
- Grenouilles
- Aqua
- Dauphins
- Public
- Pieuvres

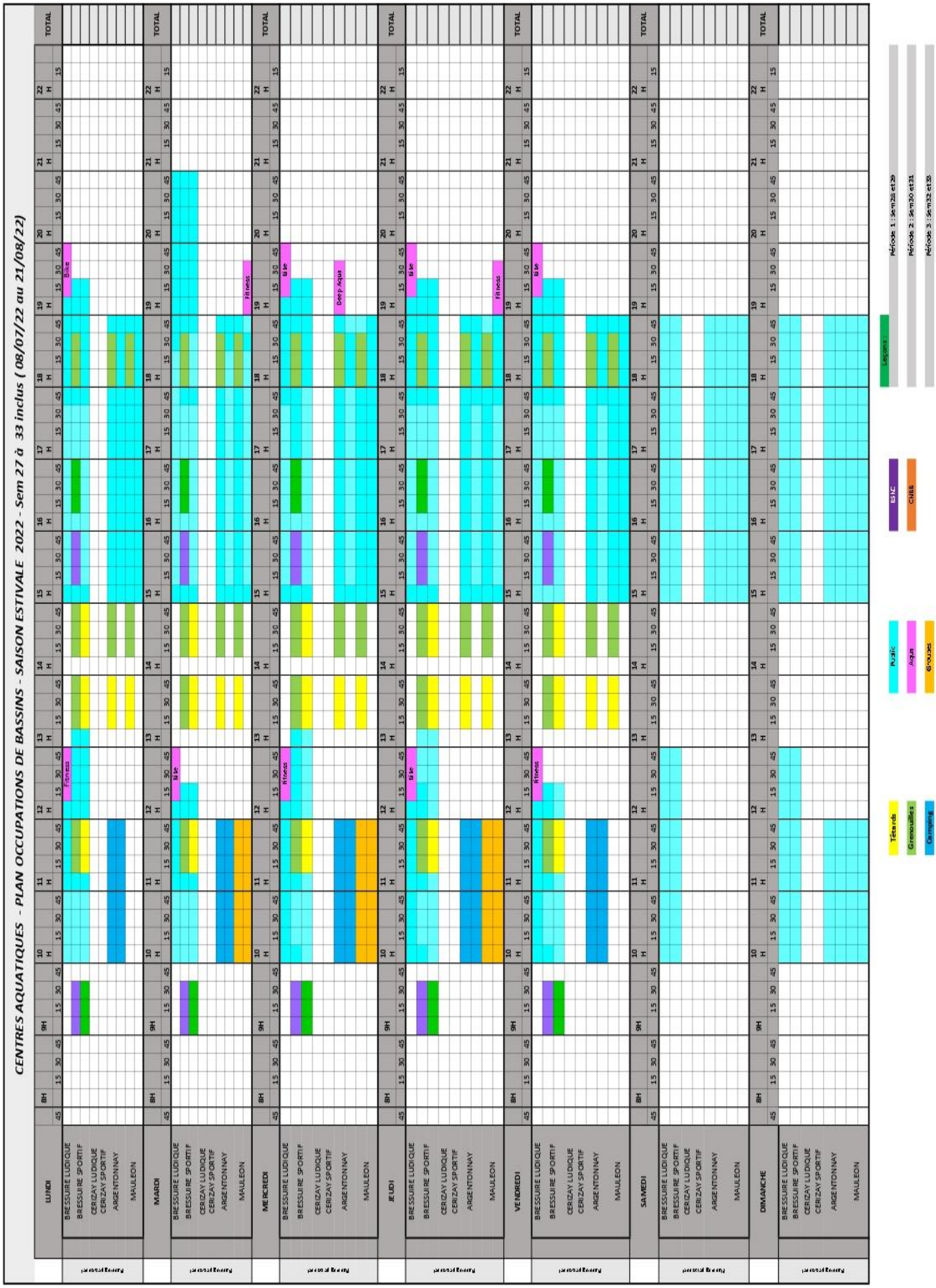
CENTRES AQUATIQUES - PLAN OCCUPATIONS DE BASSINS - SAISON ESTIVALE 2022 - Sem 27 à 33 inclus (08/07/22 au 21/08/22)
LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE
BRESSUIRE LUDIQUE
BRESSUIRE SPORTIF
CERIZAY LUDIQUE
CERIZAY SPORTIF
ARGENTONNAY
MAULEON
TOTAL
Fitness
Bike
Deep Aqua
Tétards
Grenouilles
Camping
Public
Aqua
Groupes
BSJC
CNBB
Leçons
Période 1 : Sem 28 et 29
Période 2 : Sem 30 et 31
Période 3 : Sem 32 et 33

CENTRES AQUATIQUES - PLAN OCCUPATIONS DE BASSINS - SAISON ESTIVALE 2022 - Sem 34 à 35 (22/08/22 au 31/08/22)

		8H	9H	10 H	11 H	12 H	13 H	14 H	15 H	16 H	17 H	18 H	19 H	20 H	21 H	22 H	TOTAL
	LUNDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE					Fitness							Bible				
	BRESSUIRE SPORTIF				1		5	3				7					
	CERIZAY LUDIQUE				2		4	6									
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					
	MARDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE					Bar											
	BRESSUIRE SPORTIF				1		5	3				7					
	CERIZAY LUDIQUE				2		4	6									
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					
	MERCREDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE					Fitness							Bar				
	BRESSUIRE SPORTIF				1		5	3				7					
	CERIZAY LUDIQUE				2		4	6									
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10	Pump Aqua				
	MAULEON						11	12				15					
	JEUDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE					Bar							Bar				
	BRESSUIRE SPORTIF				1		5	3				7					
	CERIZAY LUDIQUE				2		4	6									
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					
	VENDREDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE					Fitness							Bar				
	BRESSUIRE SPORTIF				1		5	3				7					
	CERIZAY LUDIQUE				2		4	6									
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					
	SAMEDI	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE																
	BRESSUIRE SPORTIF			1	2	5			4	3	6	7					
	CERIZAY LUDIQUE																
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					
	DIMANCHE	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15 30 45	45 15	
Planning prévisionnel	BRESSUIRE LUDIQUE																
	BRESSUIRE SPORTIF			1	2	5			4	3	6	7					
	CERIZAY LUDIQUE																
	CERIZAY SPORTIF																
	ARGENTONNAY						8	9				10					
	MAULEON						11	12				15					

Têtards — Public — BSHC
Grenouilles — Aqua — CHBB
Camping — Groupes

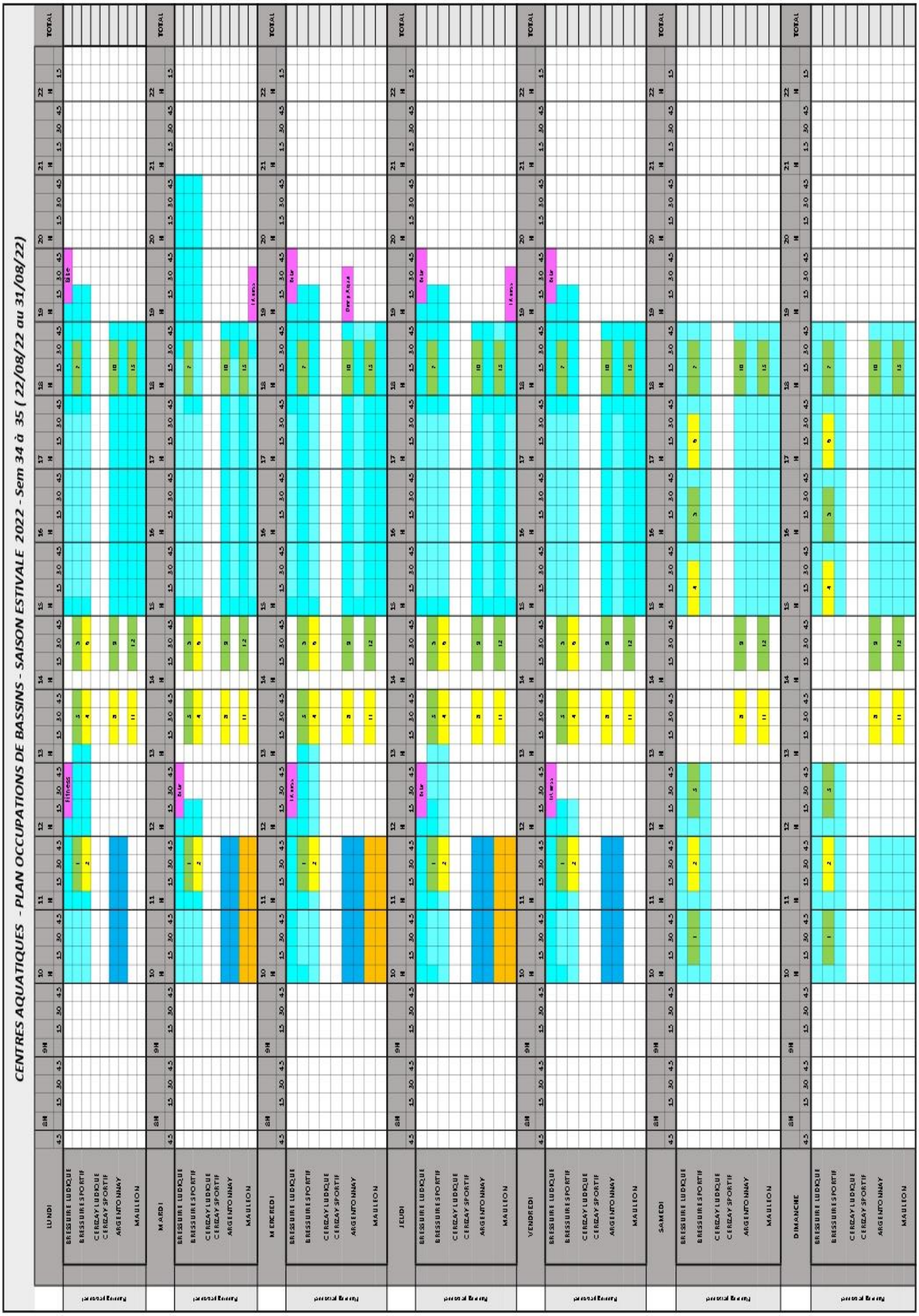

Salle Aqua sports

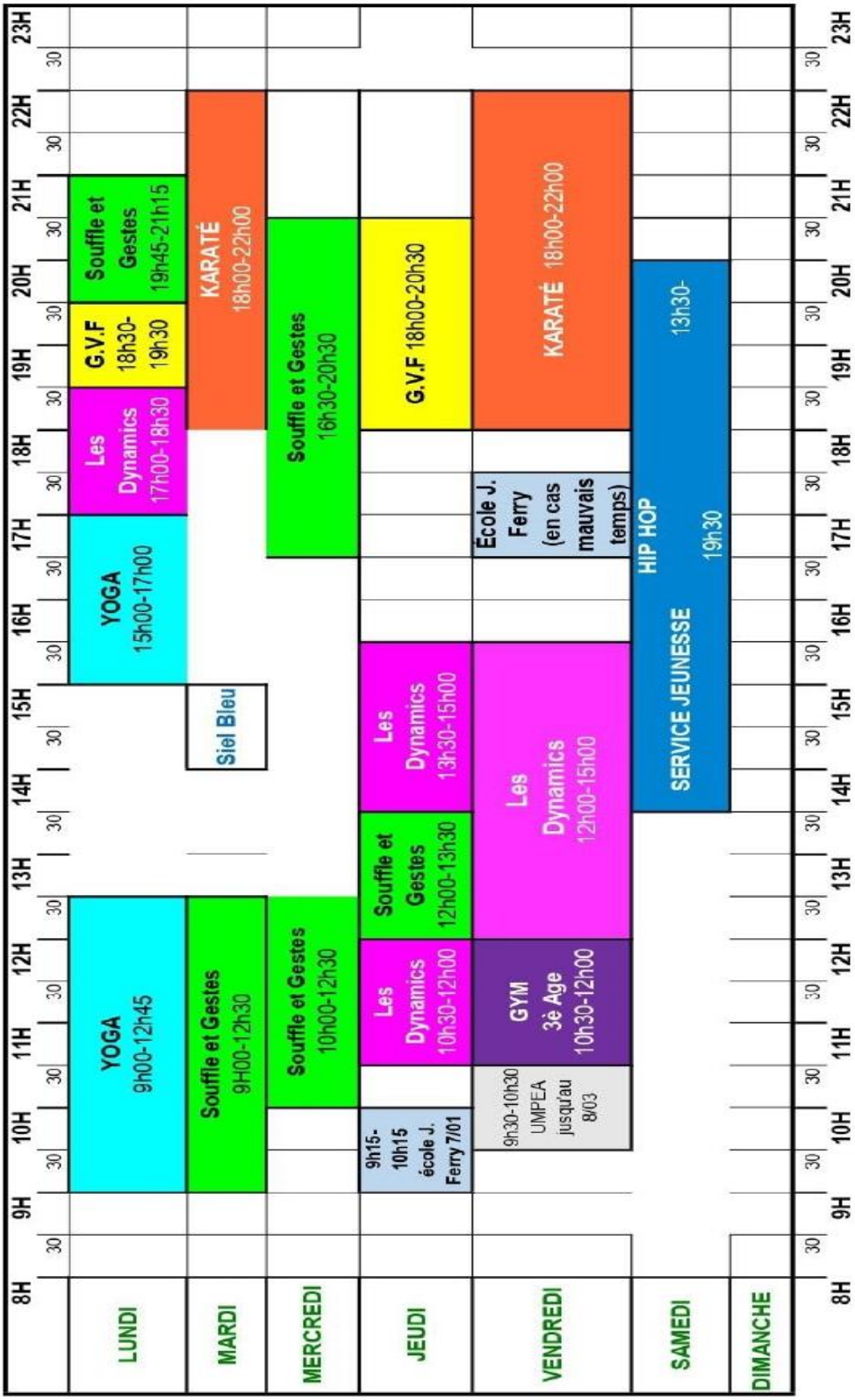

Annexe 8 : Plan d'évacuation

Dispositif 1 :

Ce dispositif sera utilisé si un incident survient dans l'établissement, **côté bassin balnéo**. Dans ce cas les usagers seront évacués **côté entrée de la structure, au niveau du point de rassemblement**.

- **Rôle du guide file :** Celui-ci sera assuré par l'agent d'accueil / entretien, qui guidera les usagers vers la sortie.
- **Rôle du Serre file :** Celui-ci sera assuré par les MNS/Sauveteurs Aquatiques, qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chacune de leurs zones respectives ou de l'établissement complet en fonction de la présence des agents par rapport au planning.
- Au moment de l'évacuation, penser à récupérer les couvertures de survie dans les armoires prévues à cet effet.

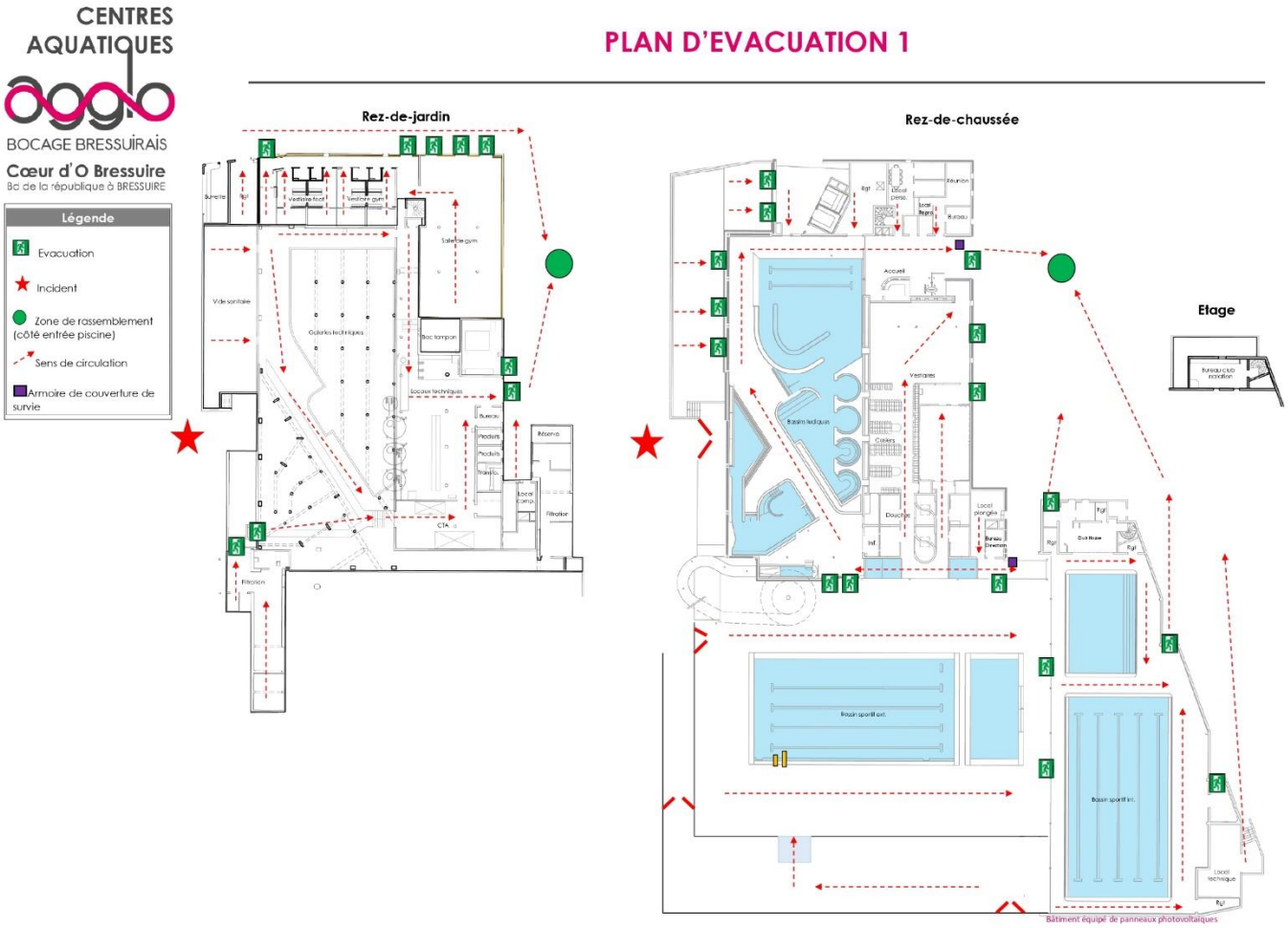

Dispositif 2 :

Ce dispositif sera utilisé si un incident survient dans l'établissement, **côté entrée de la structure ou bassin sportif et apprentissage intérieurs ou extérieurs**. Dans ce cas les usagers seront évacués **côté vélodrome, au niveau du point de rassemblement**.

- **Rôle du guide file :**Celui-ci sera assuré par les MNS / SA, qui guideront les usagers vers la sortie.
- **Rôle du Serre file :** Celui-ci sera assuré par les agents d'accueil / entretien qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chacune de leurs zones respectives ou de l'établissement complet en fonction de la présence des agents par rapport au planning.
- Au moment de l'évacuation, penser à récupérer les couvertures de survie dans les armoires prévues à cet effet.

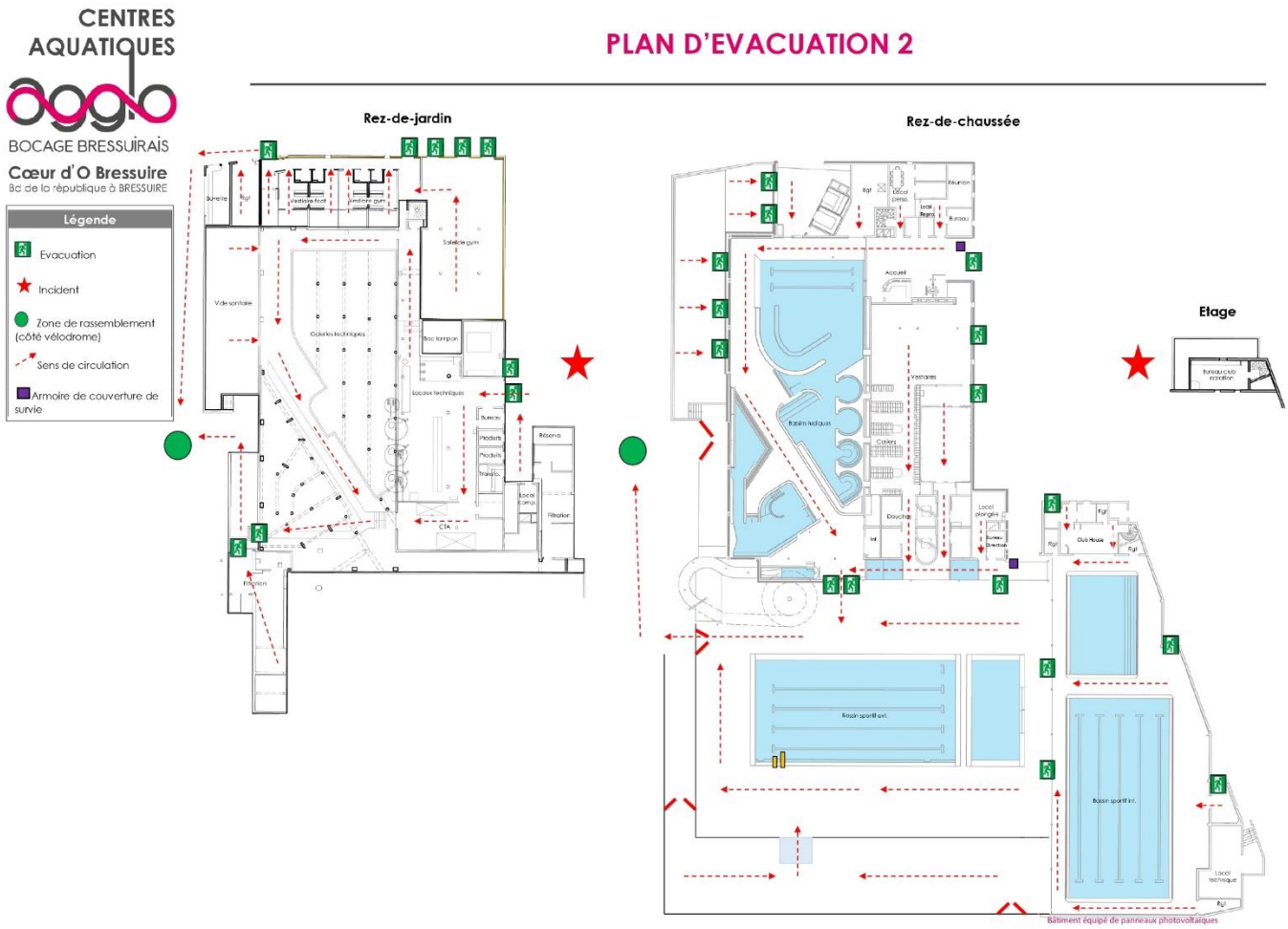

CENTRES AQUATIQUES

BOCAGE BRESSUIRAIS

Le Président,

Communauté d'AGGLO. DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Pierre-Yves MAROLLEAU

Agglomération du Bocage Bressuirais
27, boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184
79 034 Bressuire Cedex
05 49 81 19 00 - contact@agglo2b.fr - www.agglo2b.fr